



Règlement du TRAIL URBAIN ANGOUMOISIN 2025

Article 1 – Lieu et horaires : Les courses se dérouleront le Dimanche 9 Mars 2025. Les départs auront lieu sur l'esplanade des Chais Magélis, à partir de 5h00.

Articles 2 - Conditions inscriptions :

- Sur internet avec paiement sécurisé sur : amilevent-inscriptions.com/tua-2025

Le participant doit porter visiblement (sur le ventre), durant toute la compétition, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3 - Documents obligatoires validant l'inscription : Bulletin d'inscription complété et signé, accompagné de :

- L'inscription à la randonnée pédestre ne nécessite pas de document spécifique.
- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : - d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un PPS en cours de validité à la date de l'épreuve.

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Article 4 – Tarifs:

DU 1er NOVEMBRE 2024 AU 31 JANVIER 2025

82 km = 45€. Distance ouverte à partir des Espoirs (2003/2005)
43 km = 30€ Distance ouverte à partir des Espoirs (2003/2005)
13 km = 14€ Distance ouverte à partir des Cadets (2008/2009)
21 km = 22€ Distance ouverte à partir des Juniors (2006/2007)
7 km = 10€ Distance ouverte à partir des Cadets (2008/2009)
7 km = 8€ pour la Marche et la Marche Nordique (non chronométré)

DU 1er FÉVRIER AU 8 MARS 2025

82 km = 49€. Distance ouverte à partir des Espoirs (2003/2005)
43 km = 34€ Distance ouverte à partir des Espoirs (2003/2005)
13 km = 18€ Distance ouverte à partir des Cadets (2008/2009)

21 km = 26€ Distance ouverte à partir des Juniors (2006/2007)
7 km = 12€ Distance ouverte à partir des Cadets (2008/2009)
7 km = 12€ pour la Marche et la Marche Nordique (non chronométré)

2€ par inscription sera reversée à une association à but caritatif France Alzheimer Charente

Article 5 – Circuits : les 5 distances de 7, 13, 21, 43 et 82 km sont des parcours empruntant à la fois des parties bitumées, des chemins, des escaliers et des passages dans des sites emblématiques de la ville d'Angoulême.

Les parcours ne permettent l'accueil des concurrents en fauteuil.

Deux barrières horaires seront mises en place pour le 43km, vous devrez passer le 14^{ième} Km en moins de 1h52 soit 7.5km/h de moyenne

35^{ième} Km en moins de 4h40 soit 7.5km/h de moyenne

Deux barrières horaires seront mise en place pour le 82km, vous devrez passer le 40^{ième} Km en moins de 5h20 soit 7.5km/h de moyenne

69^{ième} Km en moins de 9h12 soit 7.5km/h de moyenne.

Article 6 – info 82km :

Règlement de la Course Trail avec Itinéraire Balisé et Suivi GPS

6-1. Objet de la Course

Cette épreuve de trail comprend deux sections distinctes :

Une partie avec un itinéraire balisé, où les concurrents suivent des marques placées tout au long du parcours.

Une partie avec un itinéraire à suivre à l'aide d'une trace GPS, nécessitant l'utilisation d'un appareil compatible (montre, smartphone ou GPS dédié) pour naviguer de manière autonome.

6-2. Matériel Obligatoire

Un dispositif de suivi GPS (montre, smartphone ou GPS portable) avec la trace fournie par l'organisateur téléchargée et prête à être utilisée.

Téléphone portable chargé pour contacter l'organisation en cas de besoin.

Une réserve d'eau (1.5l mini)

6-3. Parcours et Itinéraire

La première section (du km 0 au km 24) de la course suit un itinéraire balisé. Les concurrents doivent impérativement rester sur le sentier balisé, sous peine de disqualification.

Dans la seconde section (du km 24 au km 67), les concurrents suivent un itinéraire défini par une trace GPS. Bien que non balisé, le respect du tracé est essentiel pour atteindre les points de passage obligatoires (points de contrôle) placés sur le parcours.

La troisième section (du km 67 au km 82) de la course suit un itinéraire balisé. Les concurrents doivent impérativement rester sur le sentier balisé, sous peine de disqualification.

6-4. Points de Passage Obligatoires

Des points de passage sont situés le long du tracé GPS. Chaque concurrent doit passer par ces points pour valider son parcours.

Un contrôle manuel ou électronique sera mis en place pour vérifier le passage des concurrents. Le non-respect de ces passages entraînera une pénalité ou la disqualification.

6-5. Assistance et Sécurité

L'assistance extérieure est interdite sur le parcours, sauf dans les zones autorisées par l'organisation. (Ravitaillement)

En cas de problème, chaque concurrent est tenu d'alerter l'organisation dès que possible.

Les concurrents doivent veiller à leur sécurité, notamment lors de la navigation GPS, en restant attentifs à leur environnement.

6-6. Conditions de Disqualification

Dévier du parcours balisé dans la première section.

Ne pas respecter la trace GPS et les points de passage obligatoires dans la seconde section.

Dévier du parcours balisé dans la première section.

Assistance extérieure non autorisée, non-respect des consignes de sécurité, ou comportement non conforme à l'esprit sportif de la course.

6-7 Barrières horaires

40^{ième} Km en moins de 5h20 soit 7.5km/h de moyenne

69^{ième} Km en moins de 9h12 soit 7.5km/h de moyenne

Article 7 – info 43km

7-1. Objet de la Course

Un itinéraire balisé, où les concurrents suivent des marques placées tout au long du parcours.

7-2. Matériel Obligatoire

Téléphone portable chargé pour contacter l'organisation en cas de besoin.

Une réserve d'eau (1 litre mini)

7-5. Assistance et Sécurité

L'assistance extérieure est interdite sur le parcours, sauf dans les zones autorisées par l'organisation. (Ravitaillement)

En cas de problème, chaque concurrent est tenu d'alerter l'organisation dès que possible.

Les concurrents doivent veiller à leur sécurité, en restant attentifs à leur environnement.

7-6. Conditions de Disqualification

Dévier du parcours balisé dans la première section.

Assistance extérieure non autorisée, non-respect des consignes de sécurité, ou comportement non conforme à l'esprit sportif de la course.

7-7 Barrières horaires

14^{ième} Km en moins de 1h52 soit 7.5km/h de moyenne

35^{ième} Km en moins de 4h40 soit 7.5km/h de moyenne

Article 8 – Chronométrage : Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Chaque puce non rendue sera facturée 20€.

Article 9 - Cadeaux et Récompenses : - Cadeau de bienvenue à chaque participant
Récompenses pour les 3 premiers du scratch Hommes / Femmes de chaque distance.
Récompenses pour le premier (Hommes / Femmes) des catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 0, Master1/2, Master3/4, Master 5/6, Master 7/8, Master 9/10.

Article 10 - Secours et Sécurité : Service de secours, Médecin présent sur site, Signaleurs sur les circuits.

Article 11 - Assurance :

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à la compagnie ALLIANZ Agence Guillaume Voisin 53 Rue de Saintes 16000 ANGOULEME.

- Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

Article 12 – Divers, annulation, report :

Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé.

Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions sanitaires spécifiques ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

En cas d'annulation lors des 15 derniers jours avant la date de déroulement de l'épreuve, une étude sera effectuée afin de proposer un report ou un nouveau système d'organisation

de l'épreuve. Dans le cas où aucune solution ne pourra être trouvée, le remboursement ne pourra pas être garanti à 100% en fonction des frais engagés.

En cas d'annulation de la part d'un participant, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, le remboursement pourra être effectué sur la base du prix de l'inscription, sans compter les frais de gestion.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation.

Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

TRAIL URBAIN ANGOUMOISIN

Pour tous renseignements :

Sarl AMIL EVENT

Adresse : 144 Route de Vars – 16160 GOND PONTOUVRE

Téléphone : 07.52.06.61.67.

Email : amilevent16@gmail.com